

## INAUGURATION DE LA MAISON BLEUE

Cette unité est **originale** dans son concept, elle a une capacité d'accueil de 12 places; c'est la **deuxième** de ce genre dans le département de la Vienne.

Elle permet un accueil de jour pour les patients âgés, atteints **de troubles amnésiques** avec dépendance **vivant à leur domicile**, entourés d'un environnement familial souvent isolé et en souffrance face à la gestion d'une situation lourde.

Cette unité, adossée à la "Maisonnée Beauchêne" accueille déjà 22 résidents et va permettre un accueil de jour du lundi au vendredi, de 10h à 17h.

Les patients bénéficieront d'un **projet de vie personnalisé** avec **un intérêt thérapeutique**. Pendant cette prise en charge, les aidants auront un temps de récupération qui leur permettra de souffler, tout ceci dans le but de **prolonger le maintien à domicile et de repousser les effets de la dépendance dans des conditions plus sereines**.

Mais cette unité apportera aussi **un soutien** aux familles elles mêmes qui sont souvent **isolées, fatiguées, usées, certaines fois démoralisées, en leur donnant de l'écoute, des informations et des liens nécessaires avec d'autres partenaires**.

La maladie d'Alzheimer est une maladie en progression permanente dans le monde entier et touche environ **800 000 personnes en France** avec, après 85 ans une femme sur 4 atteinte, et un homme sur 5.

En 2010, cette terrible maladie touchait 35 millions de personnes dans le monde, les **perspectives scientifiques pour 2030 sont de 65 millions de personnes atteintes**.

Le Président de la République a décidé, face à ce problème de **santé publique** avec des conséquences humaines et économiques rarement égalées, de lancer le plan 2008 - 2012 qui définit 3 axes :

- mobiliser des moyens supplémentaires pour la **recherche**,
- permettre la mise en œuvre d'un **diagnostic précoce**
- et permettre **une meilleure prise en charge des malades et des aidants**

**Le Conseil Général de la Vienne mène une politique volontariste sur ce sujet. Nous avons multiplié par 2 les places en établissement dans notre schéma gérontologique pour les personnes atteintes de maladie d'Alzheimer, et prit en compte la souffrance des aidants.**

La participation financière du département sur cette unité s'applique aux personnes bénéficiant de l'APA à domicile, la prise en charge peut-être de 25€/jour.

Cette unité rentre dans le panel des possibilités de prise en charge en apportant une solution intermédiaire entre le domicile et l'hospitalisation.